



La Sofico a prévu un budget d'environ 18 millions pour installer des nouveaux dispositifs électromécaniques fixes et mobiles sur les autoroutes wallonnes, ceci notamment «pour permettre d'améliorer la mobilité de demain».

Ces dispositifs se composent d'une caméra qui permet de détecter la plaque d'immatriculation d'un véhicule, d'une autre, d'environnement et qui offre une vue globale sur le trafic, d'un détecteur des *OBU* (redevance kilométrique poids lourds) et enfin d'un radar utilisé pour calculer la vitesse des véhicules et en déterminer

le gabarit, sans toutefois avoir vocation à verbaliser les usagers. La *Sofico* indique que cela permettra non seulement de participer au comptage des véhicules qui empruntent le réseau autoroutier mais aussi d'en déterminer le temps de parcours en fonction du type de véhicule.

Pas pour verbaliser

Ces informations sont censées permettre de développer de plus en plus de services aux usagers pour une gestion dynamique du trafic. Grâce à ces informations collectées sur le terrain le *Centre PEREX* pourra informer les usagers en temps réel quant à l'état du trafic, que ce soit via l'infrastructure (panneaux à messages variables le long du réseau) ou encore à l'intérieur des véhicules eux-mêmes (via *Smartphone* ou écran des véhicules). Environ 100 points fixes seront placés dans les deux années à venir sur les (auto)routes wallonnes. Ils s'apparentent à une potence placée

à côté de la bande d'arrêt d'urgence et revenant par-dessus. Plusieurs sites seront équipés d'ici la fin du mois de juillet, dont *Visé*, sur la *E25/A25* (placement prévu à partir du 17 juin 2019). Sont aussi concernés *Fernelmont* et *La Bruyère (E42/A15)*, *Champion (E411/A4)*, *Tournai (E42/A8)*, *Saint-Vith (E42/A27)*, *Hognoul* et *Alleur (E40/A3)*, *Aubange (A28)* et *Weyler (E25-E411/A4)*. Suivra alors l'équipement des nationales.

Aussi sur les aires de repos

Endéans les 4 années à venir, toutes les aires autoroutières de *Wallonie* seront équipées au minimum en entrée et sortie de ce dispositif. En complément des services précités, elles permettront également une sécurisation de celles-ci. Un projet-pilote est actuellement en cours pour pouvoir informer les conducteurs poids lourds de manière dynamique des places encore disponibles sur les aires.

Scooter : La belle saison est à eux...



2018 restera dans les annales du secteur des deux-roues motorisés comme une excellente année. Pour cause, les immatriculations de motos et de scooters neufs ont progressé de 11% comparé à 2017, frisant ainsi la barre des 25.000 unités (24.704). La densité de circulation toujours grandissante n'y est pas étrangère. Le beau temps non plus...

Les chiffres de 2018 sont donc presque aussi bons que ceux de 2016, sauf que les 25.507 nouvelles immatriculations enregistrées cette année-là étaient grandement dues au fait que de nombreuses motos *Euro3* avaient été immatriculées avant l'en-

trée en vigueur de l'*Euro4* l'année suivante. Pour 2018, les excellentes conditions climatiques expliquent en partie cette évolution. Quel bonheur en effet de circuler à l'air libre alors que les températures extérieures sont des plus estivales, voire caniculaires !

Vraie solution de mobilité

Bien entendu, les embouteillages que connaît notre pays jouent un rôle. A la *FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle)*, on en est convaincu, les conditions de circulation toujours plus difficiles poussent les usagers à envisager l'achat d'un deux-roues, qui constitue une véritable solution de mobilité.

Avec des modèles généralement proposés à des prix intéressants, pratiques pour circuler en ville et pour effectuer de courtes distances pour rejoindre de plus grandes agglomérations, la catégorie des 125cc a enregistré une forte progression (30%). Rappelons que les personnes qui possèdent un permis

de conduire *B* depuis 2 ans peuvent en conduire un sans devoir passer d'examen supplémentaire, pour autant que le véhicule concerné ait une puissance de moins de 5 ch/11kW. Pour les permis *B* délivrés avant janvier 2011, il faut en revanche suivre 4 heures de cours obligatoires auprès d'une école de conduite.

Parallèlement aux titulaires d'un permis *B*, les jeunes s'intéressent aussi aux 125 ; la moto s'avère non seulement être une solution au problème de la mobilité, mais aussi un passe-temps amusant.

Avec une part de marché de plus de 26%, les *Scooters* sont les plus vendus des deux-roues, majoritairement en moins de 125cc, qui représentent la catégorie la plus populaire. Deux *Vespa* menaient du reste le tableau des ventes 2018 : le *GTS300* et le *GTS125*.

Juste un conseil. Ne négligez pas les vêtements, casque et accessoires qui sont garants de votre sécurité. Votre agent local saura vous conseiller.